Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa
**N° 14734*03**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale*

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| | | |

## 1. Intitulé du projet

Demande d'AEX Foucoul

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale : compagnie minière Inini

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Antoine Leveillé

RCS / SIRET : |R|C|S| |7|8|9| |0|8|3| |8|0|5|__|__| Forme juridique : SASU

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| 6b), 10 et 47b) | La piste d'accès à l'AEX existe sur la concession Dieu Merci, elle nécessite des travaux de terrassements légers sur avec des pelles de l'exploitation. Nettoyage /tassement terrassement à la pelle.<br>Le cours d'eau sera dévié sur toute sa longueur 2 km si inférieur à 7m, sur la base de calculs hydrologiques validés par la DEAL dans la demande d'AEX.<br>Toute la zone exploitée sera déforestée Maxi 38 ha env; |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Exploitation sur cours d'eau, sur 1 km2 d'AEX méthode alluvionnaire mécanisée avec lavage de minerai nécessitant un déboisement de toute la surface du placer exploitable.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

**4.2 Objectifs du projet**

L'objectif est de produire de l'or alluvionnaire pour le vendre aux comptoirs d'or sur Cayenne.

**4.3 Décrivez sommairement le projet**

**4.3.1 dans sa phase travaux**

Dans un premier temps s'organiseront :
-La déforestation du bassin de décantation en limite amont, et du premier barranque.
-Réalisation du canal de dérivation.
-L'aménagement du premier bassin.
-Implantation des machines et de la table gravimétrique (grille vibrante + sluice).
Déboisement
La déforestation se fera progressivement à la pelle et à la tronçonneuse. Les bois seront coupés et repoussés en andains (souches et branchages) sur les bords du flat, pour être ramenés au centre en fin d'exploitation.
Décapage
Le décapage du stérile sera fait à la pelle, qui disposera cette argile en digues pour la création des digues des bassins. Ce matériau est également précieux pour garder une bonne imperméabilité des bords de bassins et une hauteur suffisante pour la rétention des eaux de rejet.
Dérivation et réserve d'eau
Le cours d'eau sera temporairement détourné via un canal de dérivation creusé en bordure du flat, jusqu'à une profondeur atteignant le bed-rock. Il sera ensuite constitué une réserve d'eau dans un premier barranque préalablement creusé.

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le mode d'exploitation est classique, un système de bassins ouverts d'aval en amont. Une pelle hydraulique sera utilisée sur le chantier pour préparer les bassins d'exploitation, et rassembler le minerai vers la grille, tandis qu'une autre pelle est en statique pour le chargement de la grille vibrante. Une moto pompe à eau haute pression assure l'alimentation des monitors pour le débourbage du gravier déposé sur la grille.
Le sens d'avancement des travaux se fera donc en remontant la crique.
Au début, le pétitionnaire constituera une réserve d'eau soit en reprenant un bassin existant ou par un pompage dans la crique et la création d'un premier bassin à sec. Une fois cette réserve d'eau constituée, le chantier tournera en circuit fermé.
Une pompe de 6 pouces peut prendre en moyenne 180 m3/h d'eau, soit 1440 m3/jour servant à débourber le minerai, et terminant son chemin dans le bassin de décantation.
Les bassins serviront, un à un, de décanteurs. Un premier bassin de décantation sera creusé à la pelle et dimensionné suffisamment grand pour recevoir les premières eaux de lavage et les eaux de ruissellement.
La surface maximale à déforester est de 38 ha env avec une avancée de chantier prévue à hauteur de 1 ha /mensuel.
Le sens d'avancement des travaux se fera donc en remontant la crique.
Au début, le pétitionnaire constituera une réserve d'eau soit en reprenant un bassin existant ou par un pompage dans la crique la création d'un premier bassin à sec. Une fois cette réserve d'eau constituée, le chantier tournera en circuit fermé.
Environ 60 bassins seront ouverts, en 4 phases progressives, répartis sur les 14ha de surfaces déforestées progressivement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Demande d'autorisation d'exploiter une AEX alluvionnaire. Vaut autorisation

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| la superficie de l'AEX est de 1KM2, avec 38ha qui seraient déboisés pour l'exploitation.<br>Une piste de 2 km sur le placer exploité et quelques annexes aux chantier seront faites, raccordée à Dieu Merci. | 38ha déboisés<br>1 AEX 1KM2 |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Coordonnées UTM RGFG95

| nom | x | y |
|---|---|---|
| 1 | 255363.5 | 537921.7 |
| 2 | 255779.5 | 537700.4 |
| 3 | 254794.1 | 535963.4 |
| 4 | 254358.7 | 536193.9 |

Commune de Saint Elie
Guyane Française.
Non cadastré.

**Coordonnées géographiques**[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

***Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :***

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Commune de Saint Elie

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/ ).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>*Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☒ | ☐ | Dans une crique le temps de remplissage de la première réserve d'un volume de 5000m3 environ.<br>Prélèvement des eaux de consommation au camp : Cuisine, sanitaires : 500l /jour environ. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☒ | ☐ | Le chantier fera environ 38ha, il s'agit d'excavations qui toucheront donc la nappe d'accompagnement de la crique durant les travaux avant la réhabilitation. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☒ | ☐ | Déforestation de toute la zone exploitable.<br>Déplacement de la faune y vivant lors de ces travaux de déboisement progressifs.<br>Coupure écologique temporaire et de petite taille, entre la forêt de relief et la zone basse exploitée. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☒ | |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Les risques seraient en cas de pollution par hydrocarbures et en cas de pollution bactérienne des eaux par la base vie. Les mesures réductrices seront décrite dans la notice d'impact. |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | transports routiers. |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Au droit du chantier par les engins mécanisés pelles et moteurs pompes à eau. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Issus des moteurs thermiques. |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Issus des engins sur chenilles au droit du chantier |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Au campement uniquement. |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☒ | ☐ | Peu si moteurs révisés et aux normes réglementaires |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☒ | ☐ | Il ne s'agit que des eaux de lavage ayant été décantées au préalable. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☒ | Une fosse septique est installée au camp. Seules des eaux traitées par celle ci seront rejetées |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☒ | ☐ | Le gravier lavé est un déchet minier non dangereux, il sera remis en ordre pédologique dans le bassin exploité et vidangé de ses eaux décantées; |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☒ | ☐ | Il s'agit d'une zone assez isolée le paysage sera impacté durant la phase de travaux et de repousse. Un protocole de revégétalisation sera respecté |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | ☐ | ☒ | |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Déforestation : Remise en état tous les 500m d'avancée; Replantations à 25% minimum.
Qualité de l'eau : Respect du circuit fermé, décantation dans plus de 3 bassins avant rejet; autosurveillance quotidienne; audit de charte minière obligatoire tous les 3 mois. Pas de pompage en crique en saison d'étiage.
Hydrocarbures : bacs de rétention, fûts et citernes sous abri, aux normes édictées. Renvois aux sociétés agrées des déchets et huiles usagées.
Cours d'eau : dévié si moins de 7 m de large; sinon, conservation de bande de 35m de forêt en bord de ce cours d'eau non dévié.
Faune : Pas de chasse autorisée.
Flore : Replantation avec préservation de la couche de terre végétale mis en andain.
Tous les items sont détaillés dans une notice d'impact lors de la demande d'AEX.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est à 10 km à vol d'oiseau du Bourg de Saint Elie.
Il s'agit d'une région minière que le SDOM a indiqué être sans contrainte (hors zone 2).
Le dossier de demande d'AEX comportera une notice d'impact détaillant toutes les phases d'exploitation et de réhabilitation, avec les impacts et les propositions de réduction qui leur sont liées.
Un inventaire faunistique et floristique sur cette région n'apporterait pas de changement quant à la méthode d'exploitation, les préconisations de replantation se focalisent par ailleurs sur les espèces de la région. Une charte minière est signée.

## 8. Annexes

**8.1 Annexes obligatoires**

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| **2** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| **3** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| **4** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| **5** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☐ |
| **6** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| Plan de phasage et zone exploitable à déforester. |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Cayenne le, 11/03/19

Signature

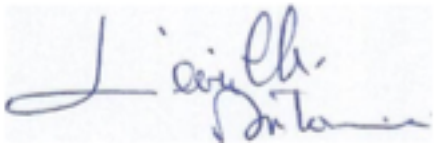

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

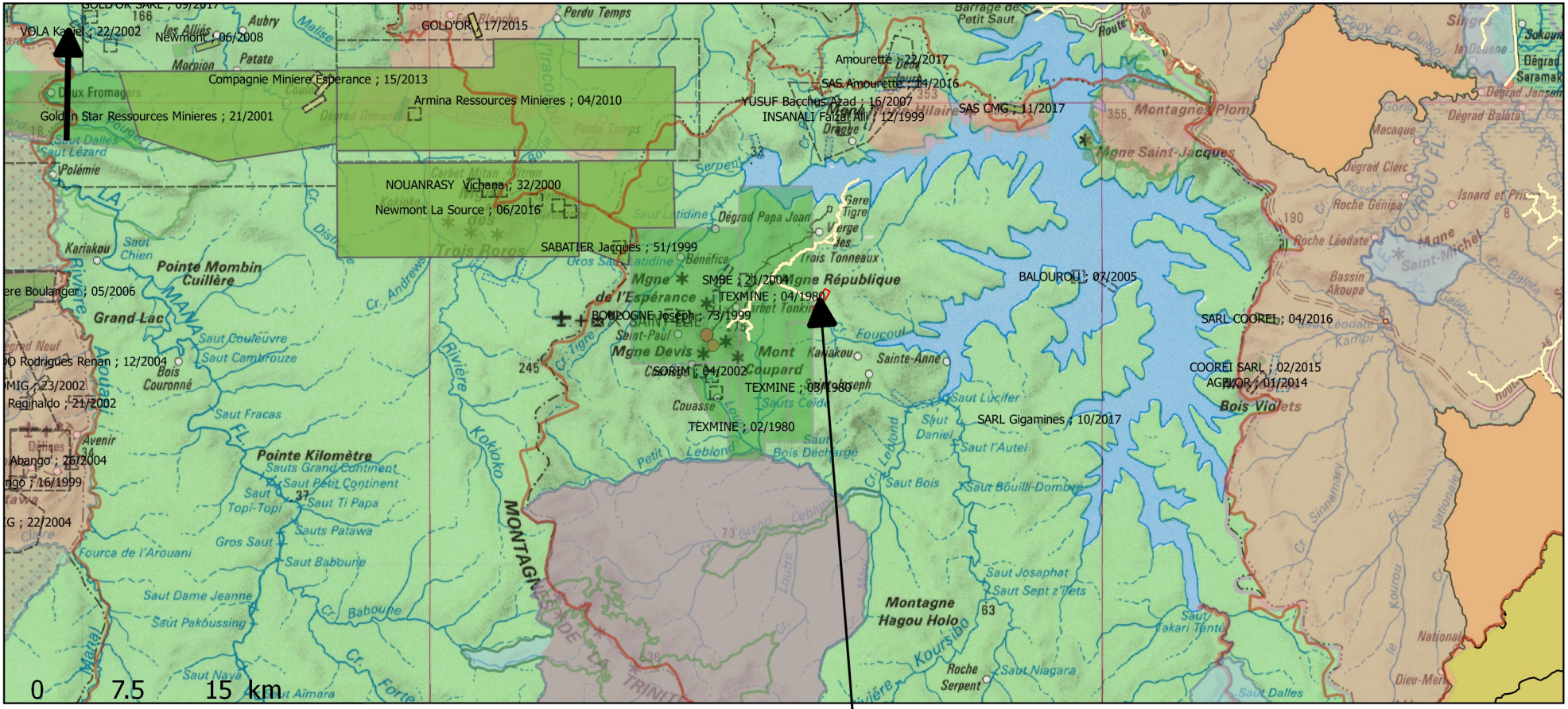


**Carte de situation du projet - Commune de Saint Elie - IGN au 1/500 000**

## Légende

- LIMITE_COMMUNE
- L_ROUTES_ONF_973_2003_polyline
- mine_aex_s_973
- mine_tm_s_973
- lim_rbi_ldd
- znieff1_2014_csrpn_copy1
- znieff2_2014_csrpn
- SDOM autorisée avec contraintes_region
- SDOM interdit à l'actvité minière_region
- arrete_pref_biotopes
- bande_5km
- sites_archeo_drac2_point

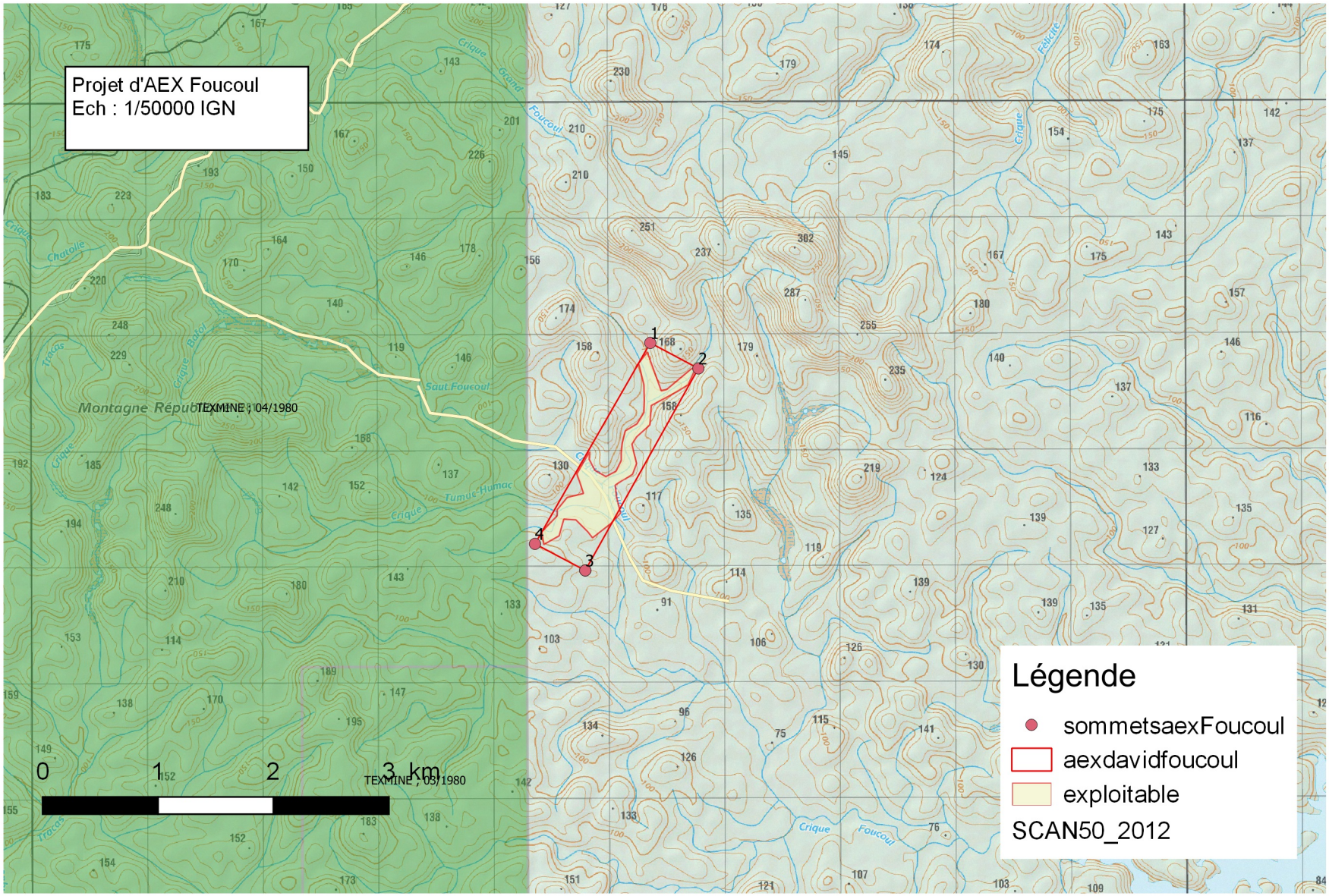
Projet d'AEX Foucoul
Ech : 1/50000 IGN
TEXMINE ; 04/1980
TEXMINE ; 03/1980
0
1
2
3 km
1
2
3
4
Légende
sommetsaexFoucoul
aexdavidfoucoul
exploitable
SCAN50_2012

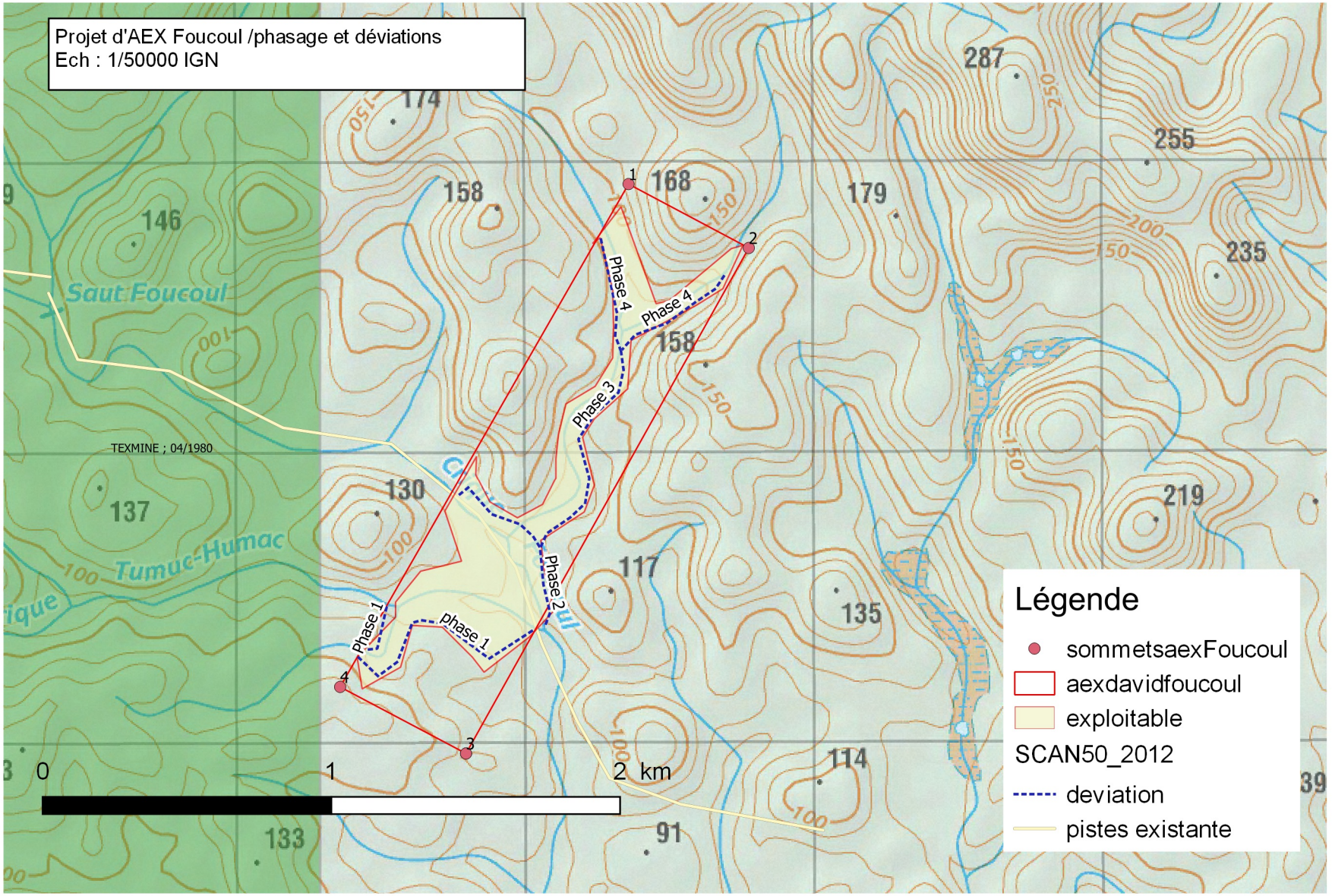
Projet d'AEX Foucoul /phasage et déviations
Ech : 1/50000 IGN
Saut Foucoul
Tumuc-Humac
TEXMINE ; 04/1980
Phase 1
phase 1
Phase 2
Phase 3
Phase 4
Phase 4
1
2
3
4
0
1
2 km
Légende
sommetsaexFoucoul
aexdavidfoucoul
exploitable
SCAN50_2012
deviation
pistes existante